

L'ALLAITEMENT MATERNEL

en situation de COVID-19



TABLE DES MATIÈRES

L'allaitement maternel en situation de COVID-19	4
Allaitement ou expression du lait maternel chez une mère en quarantaine, en attente d'un résultat ou dépistée COVID-19 positive	4
L'allaitement maternel en situation de COVID-19 lorsque la mère séjourne à l'hôpital	6
Procédure pour exprimer le lait maternel chez une mère qui est au CHU Sainte-Justine	7
Étapes à suivre pour l'entretien des accessoires du tire-lait	8
Procédure pour acheminer le lait maternel de la chambre de la mère au réfrigérateur de l'unité d'hospitalisation du bébé	9
Procédure pour transport sécuritaire des dispositifs médicaux souillés contaminés par la COVID -19	10
L'allaitement maternel en situation de COVID-19 lorsque la mère est à la maison	11
Procédure pour exprimer le lait maternel chez une mère qui est en isolement à la maison alors que son enfant est hospitalisé au CHU Sainte-Justine	12
Étapes à suivre pour l'entretien des accessoires du tire-lait	13
Procédure pour acheminer le lait maternel du domicile de la mère vers l'unité d'hospitalisation de l'enfant	14
Conclusion	15

Rédaction et approbation

Nathalie Audy, Conseillère PCI, DSI

Dr Isabelle Boucoiran, gynécologue-obstétricienne Centre d'infectiologie Mère-enfant

Marilou Burelle, CSI, DSI

Mylène Francoeur INF. clin IBCLC ,DSI

Dre Fatima Kakar, infectiologue

Dr Christian Lachance, néonatalogiste

Annie Lacroix, inf. M.Sc. Chef des processus et pratiques spécialisées en soins infirmiers, DSI

Marie-Eve Loiselle, inf. clin. IBCLC, DSI

Amélie Ouellet, inf. clin. IBCLC, DSI

Mélissa Savaria, inf. IBCLC, DSI

L'ALLAITEMENT MATERNEL EN SITUATION DE COVID-19

Ce document a été rédigé selon les données disponibles et les recommandations émises par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence de santé publique du Canada et la Société d'obstétrique et gynécologie du Canada (SOGC) et les lignes directrices du MSSS du Québec (9 avril 2020).

Lorsqu'une dyade allaitante se retrouve en situation de COVID-19, aviser une infirmière clinicienne consultante en lactation (IBCLC) (téléavertisseur #6938 ou téléphone 2651) afin que celle-ci valide l'enseignement auprès de la famille et vous aide en lien avec la prise en charge de l'allaitement et l'expression du lait maternel dans ces conditions exceptionnelles.

ALLAITEMENT OU EXPRESSION DU LAIT MATERNEL CHEZ UNE MÈRE EN QUARANTAINE, EN ATTENTE D'UN RÉSULTAT OU DÉPISTÉE COVID-19 POSITIVE.

Étant donné les bienfaits de l'allaitement et le rôle insignifiant du lait maternel dans la transmission d'autres virus respiratoires, les femmes peuvent continuer d'allaiter. Toutefois, certaines mesures de prévention de la transmission doivent être mises en place. La mère doit :

- Respecter les pratiques en matière d'hygiène respiratoire et se laver les mains avant et après chaque contact avec le bébé.
- Porter un masque de procédure lorsqu'elle est près du nourrisson (<2 m).
- Laver ses seins avec de l'eau et savon avant la mise au sein ou l'expression.

Les mères séparées de leur bébé sont encouragées à démarrer et maintenir leur lactation en exprimant leur lait. Exprimer le lait en suivant la technique du Guide d'expression du lait maternel.¹

Toutefois, la mère doit respecter la procédure pour exprimer et acheminer le lait maternel tel que décrit dans ce présent document.

1 - Guide d'expression du lait maternel; Information destinée aux mères qui expriment leur lait, CHUSJ, 2017

LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE LA CONDUITE À SUIVRE EN LIEN AVEC LA LACTATION DES MÈRES AINSI QUE L'ALLAITEMENT.

Nourrisson ou bébé hospitalisé > 35,6 semaines en **cohabitation continue** avec sa mère

1. **Allaitement favorisé**, avec l'application des mesures de prévention en page 4.
2. Si **expression du lait maternel** suivre la procédure pour exprimer le lait maternel décrite en page 7 et 8.
3. Suivre la procédure pour acheminer le lait maternel de la chambre d'hospitalisation au réfrigérateur décrite en page 9.
4. Administration possible du lait maternel à l'enfant.

Nourrisson ou bébé hospitalisé > 35,6 semaines **sans cohabitation possible** avec sa mère ou pour lait exprimé à l'extérieur de l'établissement

1. **Expression du lait maternel** selon la procédure pour exprimer le lait maternel décrite en page 7 et 8 ou celle décrite en page 12 et 13 selon l'emplacement de la mère.
2. Selon l'emplacement de la mère, suivre la procédure pour acheminer le lait maternel de la chambre d'hospitalisation au réfrigérateur décrite en page 9 ou celle décrite en page 14.
3. Administration possible du lait maternel à l'enfant.

Bébé hospitalisé ≤ 35,6 semaines ou nourrisson avec **comorbidité²**. ou tout autre nourrisson ayant une condition de santé instable.

1. **Expression du lait maternel** selon la procédure pour exprimer le lait maternel décrite en page 7 et 8 ou celle décrite en page 12 et 13 selon l'emplacement de la mère.
2. Selon l'emplacement de la mère, suivre la procédure pour acheminer le lait maternel de la chambre d'hospitalisation au réfrigérateur décrite en page 9 ou celle décrite en page 14.
3. **Ne pas donner le lait maternel** avant autorisation médicale.
4. Administrer, s'il y a lieu, le lait de la Banque de lait maternel d'Héma-Québec. Le médecin du bébé doit compléter la FOPRI-1231 *Administration de lait humain de banque publique en néonatalogie*.

2 - Les critères de comorbidité font référence aux critères d'admissibilité du lait humain de banque



Allaitement maternel en situation de COVID-19 lorsque la mère séjourne à l'hôpital

PROCÉDURE POUR EXPRIMER LE LAIT MATERNEL CHEZ UNE MÈRE QUI EST AU CHU SAINTE-JUSTINE

Matériel au chevet

La mère doit avoir à son chevet des:

- Accessoires de tire-lait
- Pots ou seringues stériles
- Gants jetables
- Masques de procédure
- Lingettes désinfectantes

N.B. Un moteur de tire-lait doit être dédié à cette chambre uniquement.

Étape à suivre au moment de l'expression du lait

1. Procéder à l'hygiène des mains.
2. Porter un masque si disponible.
3. Laver ses seins avec de l'eau et du savon.
4. Assembler les accessoires propres du tire-lait.
5. Exprimer son lait en suivant la technique du *Guide d'expression du lait maternel, CHUSJ*.
6. Procéder à l'hygiène des mains à nouveau.
7. Transvider le lait exprimé dans des pots ou des seringues stériles.

ÉTAPES À SUIVRE POUR L'ENTRETIEN DES ACCESSOIRES DU TIRE-LAIT

1. Nettoyer les accessoires du tire-lait tel que décrit dans le Guide d'expression du lait maternel, CHUSJ.
2. Procéder à l'échange des accessoires **chaque 24 h** pour un nouvel ensemble stérilisé selon la procédure décrite en page 10.

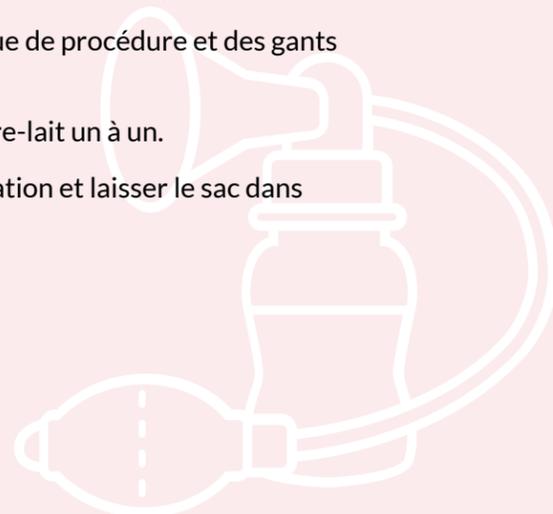
ATTENTION PROCÉDURE DIFFÉRENTE POUR LE 7^e6

Pour les mères en cohabitation dans la chambre de son bébé **dans la zone chaude de l'unité du 7^e bloc 6**, procéder à la stérilisation des accessoires chaque 24 h en utilisant un sac de stérilisation à la vapeur dans un micro-ondes dédié en suivant les étapes ci-dessous :

1. La mère doit procéder à l'hygiène des mains, mettre un masque et enfiler des gants.
2. L'intervenant demeure dans l'anti-chambre en portant un masque de procédure et des gants jetables. La mère demeure dans la chambre.
3. La mère doit placer tous les accessoires de tire-lait nettoyés en excluant les bouchons blancs et tubulures dans le sac de stérilisation à la vapeur tenu par l'intervenant.
4. L'intervenant ajoute 60 ml d'eau dans le sac avant de le refermer.
5. L'intervenant désinfecte l'extérieur du sac avec des lingettes désinfectantes.
6. L'intervenant procède à l'hygiène des mains avant de sortir de l'anti-chambre.
7. L'intervenant chauffe le sac 3 à 5 min au micro-ondes dédié à la stérilisation.

Retourner les accessoires stérilisés à la mère en respectant les mesures d'isolement.

1. La mère doit procéder à l'hygiène des mains, mettre un masque et enfiler des gants.
2. L'intervenant demeure dans l'anti-chambre en portant un masque de procédure et des gants jetables. La mère demeure dans la chambre.
3. L'intervenant ouvre le sac et la mère prend les accessoires de tire-lait un à un.
4. L'intervenant doit cocher une case sur le sac après chaque utilisation et laisser le sac dans l'anti-chambre.



PROCÉDURE POUR ACHEMINER LE LAIT MATERNEL DE LA CHAMBRE DE LA MÈRE AU RÉFRIGÉRATEUR DE L'UNITÉ D'HOSPITALISATION DU BÉBÉ

L'intervenant doit récupérer les pots de lait tels que définis dans la procédure de *prélèvement des échantillons nasopharyngés par écouvillonnage* (vidéo disponible sur l'intranet : Nos équipes → Prévention des infections → MRSI/Pandémie).

L'intervenant doit apporter dans l'anti-chambre : des étiquettes d'identification pour le lait maternel, un crayon, des sacs de type « Ziploc^{md} ». S'il n'y a pas d'antichambre, suivre la procédure à la porte de la chambre.

1. La mère doit procéder à l'hygiène des mains, mettre un masque et enfiler des gants.
2. L'intervenant demeure dans l'anti-chambre en portant un masque de procédure et des gants jetables. La mère demeure dans la chambre.
3. L'intervenant inscrit la date et l'heure d'expression sur les étiquettes d'identification du lait maternel. La mère confirme l'information sur l'étiquette qui inclut le nom, le prénom, la date de naissance de l'enfant (ou de la mère) et son numéro de dossier.
4. La mère doit nettoyer l'extérieur du pot de lait avec des lingettes désinfectantes et présenter le pot à l'intervenant qui apposera l'étiquette sur celui-ci.
5. La mère dépose le pot identifié dans le sac refermable de type « Ziploc^{md} » tenu par l'intervenant.
6. L'intervenant achemine le sac jusqu'à l'unité d'hospitalisation du bébé dans le réfrigérateur dont un espace est dédié et identifié « COVID-19 ».
7. Si le bébé est hospitalisé en néonatalogie, acheminer le lait à la porte du laboratoire de lait lors des heures d'ouverture de celui-ci. Si le laboratoire est fermé, placer les sacs de type « Ziploc^{md} » contenant le lait sur la plus basse tablette du réfrigérateur de dépôt à l'entrée de l'unité.

PROCÉDURE POUR TRANSPORT SÉCURITAIRE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX SOUILLÉS CONTAMINÉS PAR LA COVID-19

L'intervenant doit apporter dans l'anti-chambre :

- un bac de transport fermé hermétiquement et identifié: Bac souillé COVID-19 ainsi qu'au nom de l'unité.
- un ensemble d'accessoire de tire-lait stérile si applicable.

Étapes à suivre pour l'échange

1. La mère doit procéder à l'hygiène des mains, mettre un masque et enfiler des gants.
2. L'intervenant demeure dans l'anti-chambre en portant un masque de procédure et des gants jetables. La mère demeure dans la chambre.
3. L'intervenant donne les nouveaux accessoires stériles à la mère si applicable.
4. La mère doit placer tous les accessoires de tire-lait nettoyé dans un sac fermé.
5. La mère dépose le sac dans le bac de transport tenu par l'intervenant qui le refermera.
6. L'intervenant désinfecte l'extérieur du bac avec des lingettes désinfectantes.
7. Procéder à l'hygiène des mains.
8. Compléter la requête pour le retraitement du matériel souillé. Ne pas placer la requête dans le bac, mais sur celui-ci.
9. Le bac doit être acheminé immédiatement à l'URDM. Il est possible de placer plusieurs sacs dans le bac.
10. Reprendre un bac vide désinfecté à l'URDM identifié au nom de l'unité.



L'allaitement maternel en situation de COVID-19 lorsque la mère est à la maison

Dans un contexte où l'environnement de la maison est plus difficile à contrôler, il est recommandé de procéder à la stérilisation des accessoires après chaque utilisation.

PROCÉDURE POUR EXPRIMER LE LAIT MATERNEL CHEZ UNE MÈRE QUI EST EN ISOLEMENT À LA MAISON ALORS QUE SON ENFANT EST HOSPITALISÉ AU CHU SAINTE-JUSTINE

Matériel à la maison

La mère doit avoir :

- Accessoires de tire-lait et tire-lait,
- Pots stériles,
- Masque, si disponible,
- Lingettes désinfectantes³,
- Étiquettes d'identification,
- Stylo.

Étapes à suivre pour l'expression

Au moment de l'expression par la mère, celle-ci doit :

1. Procéder à l'hygiène des mains.
2. Porter un masque si disponible.
3. Laver ses seins avec de l'eau et du savon.
4. Assembler les accessoires propres du tire-lait.
5. Exprimer son lait en suivant la technique du *Guide d'expression du lait maternel, CHUSJ*.
6. Procéder à l'hygiène des mains à nouveau.
7. Transvider le lait exprimé dans des pots stériles et fermer les pots.
8. Inscire la date et l'heure d'expression sur les étiquettes d'identification du lait maternel. L'étiquette inclut le nom, le prénom, la date de naissance de l'enfant et son numéro de dossier.
9. Apposer l'étiquette sur le pot de lait.
10. Nettoyer l'extérieur du pot de lait avec des lingettes désinfectantes
11. Déposer le pot identifié dans le sac refermable de type « Ziploc^{md} ». Utiliser un sac par séance d'expression.
12. Déposer le sac dans le réfrigérateur ou le congélateur.
13. Procéder à l'entretien des accessoires tel que décrit ci-dessous.

ÉTAPES À SUIVRE POUR L'ENTRETIEN DES ACCESSOIRES DE TIRE-LAIT IMMÉDIATEMENT APRÈS L'EXPRESSION

1. Procéder à l'hygiène des mains.
2. Porter un masque si disponible.
3. Nettoyer les accessoires du tire-lait tel que décrit dans le Guide d'expression du lait maternel, CHUSJ.
4. Procéder à la stérilisation des accessoires après chaque utilisation,
5. Sécher les accessoires avec un linge propre (changé tous les jours),
6. Ranger les accessoires secs dans un contenant fermé entre les utilisations.
7. Retirer le masque,
8. Procéder à l'hygiène des mains.



³ - Recette maison pour lingettes désinfectantes : Dans une bouteille vaporisatrice, mélanger une part d'eau de javel (100 ml) dans 9 parts d'eau (900 ml) et utiliser des essuie-tout en guise de lingettes

PROCÉDURE POUR ACHEMINER LE LAIT MATERNEL DU DOMICILE DE LA MÈRE VERS L'UNITÉ D'HOSPITALISATION DE L'ENFANT

Le transport du lait maternel exprimé doit se faire par une personne (« transporteur ») qui n'est pas en contact direct avec la mère en isolement et qui ne présente pas de symptômes de la COVID-19 ou qui n'est pas lui-même en isolement.

1. La mère place les sacs contenant les pots de lait à l'extérieur du domicile sans avoir de contact direct avec la personne responsable du transport.
2. Le transporteur apporte un grand sac de type « Ziploc^{md} » contenant de la glace.
3. Le transporteur nettoie l'extérieur des sacs contenant les pots de lait avec des lingettes désinfectantes.
4. Le transporteur dépose les sacs désinfectés au fur et à mesure dans le grand sac de type « Ziploc^{md} » contenant la glace.
5. Le transporteur assure le maintien au froid du lait maternel exprimé jusqu'à l'arrivée au CHU Sainte-Justine ou à l'unité de soins.

À l'arrivée au CHU Sainte-Justine pour la livraison du lait maternel exprimé

La réception du lait maternel est possible après avoir pris rendez-vous avec l'infirmière clinicienne consultante en lactation (514-345-4931 poste 2651), du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h. Le lieu de dépôt du lait maternel sera indiqué lors de la prise de rendez-vous.

1. Le transporteur attend qu'un intervenant vienne le rejoindre afin de récupérer le lait.
2. La personne dédiée à la réception du lait maternel rejoint la personne qui effectue la livraison avec un bac de transport étanche, une paire de gants et des lingettes désinfectantes.
3. Procéder à l'hygiène des mains avant le contact avec les sacs de lait et porter des gants.
4. Le transporteur ouvre le grand sac (extérieur).
5. La personne dédiée à la réception du lait prend les sacs contenant les pots de lait un à un et nettoie l'extérieur des sacs avec des lingettes désinfectantes.
6. Vérifier l'identification des contenants de lait maternel.
7. Déposer les sacs dans le bac de transport étanche.

Étapes à suivre par l'intervenant à l'arrivée sur l'unité de soins

1. L'intervenant s'installe dans la zone dédiée à la COVID-19 à l'endroit de la préparation du lait.
 - a. Si lait maternel frais
 - Placer les contenants dans le réfrigérateur dédié à la COVID-19 ou un espace dédié dans un réfrigérateur.
 - b. Si lait maternel congelé
 - Placer les contenants dans le réfrigérateur dédié à la COVID-19 ou un espace dédié dans un réfrigérateur.
2. Lors de la préparation quotidienne des biberons ou seringues de lait :
 - a. Décongeler en suivant la procédure habituelle dans la zone dédiée à la COVID-19.
 - b. Placer les seringues dans un sac de type « Ziploc^{md} » avec une identification « COVID-19 » dans les réfrigérateurs de distribution sur l'unité où est hospitalisé l'enfant.

L'allaitement en temps de COVID-19 apporte des défis supplémentaires pour les mères qui souhaitent allaiter ou exprimer leur lait lorsqu'elles sont en attente d'un résultat ou avec un COVID positif. Les nombreuses mesures à mettre en place peuvent constituer un frein et décourager les mères dans leur désir d'allaiter. La situation reste temporaire et il est essentiel de les accompagner pour poursuivre leur allaitement si elles le désirent.

Le processus décrit dans ce document vise à assurer la sécurité et la protection de la mère et de l'enfant. Les consultantes en lactation sont là pour vous. N'hésitez pas à les appeler pour faciliter la mise en place des mesures et l'accompagnement des mères dans ce parcours plus compliqué qu'à l'habitude.

RÉFÉRENCES

Human Milk Banking Association of North America. (2020). Milk Banking and COVID-19. https://www.hmbana.org/file_download/inline/a04ca2a1-b32a-4c2e-9375-44b37270cfbd

Ministère de la santé et des services sociaux. (2020). Directive pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés - COVID-19. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002565/>

Narvey, M. (2020). NICU care for infants born to mothers with suspected or proven COVID-19. Canadian Paediatric Society. Retracer de <https://www.cps.ca/en/documents/position/nicu-care-for-infants-born-to-mothers-with-suspected-or-proven-covid-19>

Rasmussen, S. A., Smulian, J. C., Lednicky, J. A., Wen, T. S., & Jamieson, D. J. (2020). Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) and pregnancy: what obstetricians need to know. *American journal of obstetrics and gynecology*, 222(5), 415-426. <https://doi.org/10.1016/j.ajog.2020.02.017>

The American College of Obstetricians and Gynecologists. (2020). Novel Coronavirus 2019 (COVID-19). <https://www.acog.org/clinical/clinical-guidance/practice-advisory/articles/2020/03/novel-coronavirus-2019>

